

FIN DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LES APPRENTISSAGES ET L'ÉVALUATION À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

Bonjour,

Dans la foulée de l'établissement des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA) dans les milieux, nous souhaitons porter à votre attention que considérant le retour à la normale, c'est-à-dire hors situation pandémique et plan de rattrapage suivant la grève :

- L'enseignement de chaque programme d'études doit se faire dans son entièreté;
- Toutes les épreuves ministérielles couvriront l'ensemble des programmes d'études;
- La valeur des épreuves imposées par le ministre revient à 20 % du résultat final pour les épreuves du primaire et de 1er cycle du secondaire, et à 50 % pour les épreuves de 4e et 5e secondaire;
- La date limite de transmission du bulletin de la 2e étape revient à : « au plus tard le 15 mars ».

Rappelons que le chapitre 5 du Guide professionnel et pédagogique de la FSE contient des informations sur l'évaluation des apprentissages pouvant être utiles aux membres, notamment avec la section 5.4 portant sur la communication des résultats au bulletin et la section 5.5 sur les NMEA.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous via la boîte courriel réservée à votre secteur : decouvreurs@sedrcsq.org ou navigateurs@sedrcsq.org.

Cordiales salutations,

